

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 544

4 mars 2008

SOMMAIRE

ALESRAA Luxembourg S.à r.l.	26068	LGR Grundinvest S.à r.l.	26105
Apax Crystal A Topco Sàrl	26079	Limbecker Strasse Holding S.à r.l.	26110
Apollo Rida Golf S.à r.l.	26108	Lion/Visor Lux 1	26069
Armavis S.A.	26070	Lycomar Finance S.A.	26069
Boca S.à r.l.	26067	McKesson China Holdings S.à r.l.	26078
Borasco S.à r.l.	26066	Mercantile Venture S.A.	26106
Bornan Investments S.à r.l.	26106	MidOcean Holdco (LAF) S.à r.l.	26077
Capag S.A.	26086	Miki-Team S.A.	26110
Capital Venture S.A.	26108	Montesquieu Finances SA	26070
Capital Venture S.A.	26108	MT Art Services Sàrl	26066
Capital Venture S.A.	26109	Newall Investments S.à r.l.	26107
Capital Venture S.A.	26109	Newluxco 2 S.à r.l.	26087
Cms-agvet S.A.	26106	PROJECT Luxembourg S.A.	26112
Compagnie de Bourbon S.A.	26108	Relesta S.A.	26111
December International S.à r.l.	26107	RESALIFE Holding S.à r.l.	26069
Dexia Luxpart	26087	Shoukran Holding S.A.	26098
D & G S. à r.l.	26087	Siclan Holdings S.A.	26112
Dimensions 3 Holding S.A.	26109	Spring Multiple 2004 S.C.A.	26097
Dimensions 3 Soparfi S.A.	26110	Spring Multiple 2005 S.C.A.	26079
Eurofinance S.A.	26111	Sunray S.A.	26067
European Windows	26080	Tandem S.A.	26111
Fiorenza S.A.	26070	The "B" Partners S.A.	26080
First Industrial Development S.à r.l.	26068	The Endwert Group S.à r.l.	26070
Hilfinance	26111	Vamo Développement S.à r.l.	26086
Huber Lux Financing Co. S.à r.l.	26086	Vanemo S.A.	26105
Imagine Investments S.à r.l.	26107	Verde Vital	26089
Immobilière Mamer Concept S.A.	26109	WCC Berlin II S.à r.l.	26090
Invesco European Hotel Real Estate Fund	26085	WCC Hellersdorf S.à r.l.	26098
Key Note S.à r.l.	26078	Yearling Sàrl	26067
Kilburn Trading S.A.	26112	Zeo - Technologies	26089

Borascos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.827.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2005, acte publié au Mémorial C n^o 550 du 16 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BORASCO S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008022990/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01266. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

MT Art Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 85.710.

L'an deux mille sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- La société de droit néerlandais GERLACH ART PACKERS & SHIPPERS B.V., avec siège social à NL-1119 NR Shiphol-Rijk, Capronilaan 14, inscrite à la «Kamer van Koophandel voor Amsterdam» sous le numéro 34069278, ici représentée par Monsieur Frederik Weijgertse, gérant de société, demeurant à NL-2134 TP, Hoofddorp, Ravenbos 65.

2.- La société à responsabilité limitée TRANELUX INTERNATIONAL S.à r.l., avec siège social à L-5326 Contern, Z.A.E. Weiergewan, 13, rue Edmond Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56.817,

ici représentée par son gérant Monsieur Nico Roesgen, gérant de société, demeurant à L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'acter les faits suivants:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MT ART SERVICES S.à r.l., avec siège social à L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter, Z.A.E. Weiergewan, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 85.710 (NIN 2002 2400 577).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 723 du 11 mai 2002, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Emile Schlessler, en date du 4 février 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 268 du 13 mars 2003;

- suivant acte reçu par le même notaire Emile Schlessler, en date du 4 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 450 du 2 mars 2006.

Que le capital social de ladite société s'élève actuellement au montant de trente-deux mille Euros (€ 32.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent vingt Euros (€ 320,-), réparties comme suit:

1.- La société de droit néerlandais GERLACH ART PACKERS & SHIPPERS B.V., préqualifiée, cinquante-et-une parts sociales	51
2.- La société à responsabilité limitée TRANELUX INTERNATIONAL S.à r.l., préqualifiée, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Ensuite les comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution unique

Les associées, représentées comme dit ci-avant, décident de modifier l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} février et finit le 31 janvier de chaque année.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Weijgertse, N. Roesgen, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 6 décembre 2007. Relation: ECH/2007/1553. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 janvier 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008023033/201/51.

(080021929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Yearling Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.855.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 février 2003, acte publié au Mémorial C n^o 324 du 26 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour YEARLING SARL

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008023036/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01260. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Sunray S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.087.

Constituée en date du 21 février 2001 par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C n^o 884 du 16 octobre 2001, modifiée en date du 8 janvier 2003 par-devant le même notaire, acte publié au Mémorial C n^o 194 du 22 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUNRAY S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008023037/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01254. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Boca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.220.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 février 2005, acte publié au Mémorial C n^o 597 du 21 juin 2005. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 décembre 2006, acte publié au Mémorial C n^o 569 du 10 avril 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOCA S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008022989/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01268. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

First Industrial Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.603.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 2004, acte publié
au Mémorial C n ° 1552 du 14 août 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIRST INDUSTRIAL DEVELOPMENT S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008023038/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01253. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

ALESRAA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 108.197.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 26 décembre 2007 que la société QATAR ISLAMIC BANK, régie par les lois Qataries, établie et ayant son siège social au Grand Hameed Street, P.O. Box 559, Doha, Qatar, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Qatar sous le numéro 8338,

a cédé:

- 500 parts sociales qu'elle détenait dans la société ALESRAA LUXEMBOURG S.à r.l. à la société VUKSAN S.A., établie et ayant son siège social 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.240.

Suite à ce transfert, les parts sociales d'ALESRAA LUXEMBOURG S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

	Parts sociales
VUKSAN S.A.:	500
Total:	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Pour ALESRAA LUXEMBOURG S.à r.l.

B. Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2008023174/6654/28.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01631. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

RESALIFE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 117.310.*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 15 janvier 2008*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Mme Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979, à Arlon, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, a été nommée gérant avec effet au 15 novembre 2007.
- M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg été nommé gérant avec effet au 15 novembre 2007.

Les nouveaux gérants ont été nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Pour RESALIFE HOLDING S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008023175/6654/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01589. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Lion/Visor Lux 1, Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 128.537.*Dépôt rectificatif du 7 août 2007 sous le numéro L070104890.01*

La dénomination sociale de l'actionnaire de la Société doit se lire comme suit:

LION/VISOR CAYMAN 1

Toutes les autres mentions demeurent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

LION/VISOR LUX 1

Signature

Référence de publication: 2008023176/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01907. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Lycomar Finance S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 71.255.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LYCOMAR FINANCE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008023186/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01730. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Armavis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.725.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARMAVIS S.A., Société Anonyme
T. Fleming / C. Schmitz
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008023189/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01762. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Montesquieu Finances SA, Société Anonyme,
(anc. Fiorenza S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.327.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONTESQUIEU FINANCES S.A. (anc. FIORENZA S.A.), Société Anonyme
T. Fleming / C. Schmitz
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008023195/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01752. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

The Endwert Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 135.992.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

There appeared:

1. Scott Willard, programmer, born in Bozeman, Montana, United States of America on August 7, 1970, residing at 4211 Graf Street, Bozeman, Montana, 59715 United States of America,

here duly represented by Claire-Marie Darnand, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Bozeman (USA), on January 15, 2008;

2. William A. Willard, consultant, born in Bozeman, Montana, United States of America on December 10, 1943, residing at 104 Heritage Drive, Bozeman, Montana, 59715 United States of America,

here duly represented by Claire-Marie Darnand, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Bozeman (USA), on January 15, 2008; and

3. Gary C. Roberts, consultant, born in New York City, New York, United States of America on March 1, 1941, residing at Benkaram Building number 805, Abu Dhabi, United Arab Emirates,

here duly represented by Claire-Marie Darnand, attorney-at-law with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Abu Dhabi, United Arab Emirates, on January 15, 2008.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of THE ENDWERT GROUP S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law) and by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose of the Company. The corporate purpose of the Company is:

3.1. the conceptualisation, production, commercialization, under whatever form, of all materials and products - and more specifically computer hardware, terminals, typewriters, electronic and electromechanical equipment and components -, as well as any software, services, advice and assistance related directly or indirectly to the creation and management of information and data under any form whatsoever, more particularly their treatment, printing, safekeeping, distribution and transmission;

3.2. to do all of the above directly or indirectly, for its own account or for the account of third parties, alone or together with third parties, through the incorporation of new corporate entities, by way of contribution, partnership, subscription, acquisition of shares or other securities, through merger, alliance, cooperative venture or economic interest grouping, or by taking or granting a lease over any goods or rights, or otherwise;

3.3. the exploitation, acquisition, assignment or granting of a license, or, more generally, all acts of commercialisation or assignment in whatsoever form, of all intellectual and industrial property rights and, more specifically, of all patents, trademarks, drawings and models and copyrights in relation to the above-mentioned activities;

3.4. generally, any financial, commercial, industrial, civil and other activities, involving real property or movable goods, related directly or indirectly to one of its objects as specified or to any similar or connected object, or which are likely to foster the growth of the Company's assets.

Art. 4. Duration.

4.1 The duration of the Company is unlimited.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Without prejudice to the provisions of articles 7 and 16 below, each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general

meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the joint signatures of any two managers.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. If the Company is owned by a sole partner, such partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and partners towards the Company

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

VI. General provision

Art. 15. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - payment

The twelve thousand and five hundred (12,500) Shares have been subscribed as follows:

(A) Three thousand seven hundred and fifty (3,750) Shares have been subscribed and fully paid up by Scott Willard, prenamed, by a contribution in cash of three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 3,750.-);

(B) Seven thousand five hundred (7,500) Shares have been subscribed and fully paid up by William A. Willard, prenamed, by a contribution in cash of seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-); and

(C) One thousand two hundred and fifty (1,250) Shares have been subscribed and fully paid up by Gary C. Roberts, prenamed, by a contribution in cash of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-).

The above subscriptions represent a total amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), which is now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.- / (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the partners

Immediately after the incorporation of the Company, the partners, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- William A. Willard, consultant, born in Bozeman, Montana, United States of America on December 10, 1943, residing at 104 Heritage Drive, Bozeman, Montana, 59715, United States of America, et

- Gary C. Roberts, consultant, born in New York City, New York, United States of America on March 1, 1941, residing at Benkaram Building number 805, Abu Dhabi, United Arab Emirates.

2. The registered office of the Company is set at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux-mille huit, le dix-septième jour de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Scott Willard, programmeur, né à Bozeman, Montana, Etats-Unis d'Amérique le 7 août 1970, résidant à 4211 Graf Street, Bozeman, Montana, 59715 Etats-Unis d'Amérique,

représenté par Claire-Marie Darnand, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bozeman (Etats-Unis d'Amérique), le 15 janvier 2008,

2. William A. Willard, consultant, né à Bozeman, Montana, Etats-Unis d'Amérique le 10 Décembre 1943, résidant à 104 Heritage Drive, Bozeman, Montana, 59715, Etats-Unis d'Amérique,

représenté par Claire-Marie Darnand, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bozeman (Etats-Unis d'Amérique), le 15 janvier 2008, et

3. Gary C. Roberts, consultant, né à New York City, New York, Etats-Unis d'Amérique le 1^{er} mars 1941, résidant à Benkaram Building numéro 805, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis,

représenté par Claire-Marie Darnand, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis), le 15 janvier 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet- durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est THE ENDWERT GROUP S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, les termes «assemblée générale des associés» renvoient à l'associé unique s'il n'existe pas plus d'un associé) selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet:

3.1 d'agir comme opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication faisant partie du dispositif informatique et de communication propre d'établissements de crédits, de professionnels du secteur financier (PSF), d'organismes de placement collectif (OPC) ou de fonds de pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger, appartenant soit à ces derniers soit mis à disposition par l'opérateur, ainsi que le traitement informatique, le transfert des données stockées dans le dispositif informatique et la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques et réseaux de communication du secteur financier, dans le cadre de l'article 29.3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée;

d'agir comme agent administratif du secteur financier réalisant pour compte d'établissement de crédit, de professionnels du secteur financier (PSF), d'organismes de placement collectif (OPC) ou de fonds de pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger, dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, des services de'administration qui sont inhérents à l'activité de donneur d'ordre, dans le cadre de l'article 29.2 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée;

d'agir comme agent de communication de la clientèle des institutions de crédit, de professionnels du secteur financier (PSF), d'organismes de placement collectif (OPC) ou de fonds de pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger, par la création sur support en papier ou en version électronique de tout document ayant un contenu confidentiel, ainsi que l'archivage de ces documents, la communication à la clientèle précitée d'informations concernant leurs avoirs et les services offerts par les institutions de crédit, PSF, OPC, ou fonds de pensions précités et, en vertu d'un mandat spécifique, la consolidation des positions de ladite clientèle auprès des différents PSF, OPC, ou fonds de pensions précités dans le cadre de l'article 29.1 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée;

plus généralement et afin de satisfaire aux activités énumérées au paragraphe ci-dessus, la conception, la production, la commercialisation, sous quelque forme que ce soit, de tous matériels et autres produits, en particulier, ordinateurs,

terminaux, machines à écrire, ensembles et composants électroniques et électromécaniques, ainsi que de tous logiciels, services, conseils et assistance, se rattachant directement ou indirectement à la création ou à la gestion de l'information et de données sous toutes leurs formes, notamment, leur traitement, impression, conservation, diffusion et transmission;

3.2. d'exécuter le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titre ou de droits sociaux, au travers d'une fusion, d'une alliance, d'une coopérative, d'un groupement d'intérêts économiques ou par la prise en location ou la mise en location de biens ou droits, ou autrement;

3.3. l'exploitation, l'acquisition, la cession ou l'allocation d'une licence, ou plus généralement, tous les actes de commercialisation ou de transfert, sous quelque forme que ce soit, de tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle et, plus spécifiquement, de tous brevets, marques, dessins et modèles et droits d'auteurs en relation avec les activités susmentionnées;

3.4. plus généralement, toute activité financière, commerciale, industrielle, civile et d'autre nature, mettant en cause la propriété immobilière ou des biens meubles, liés directement ou indirectement à l'un de ses objets décrits ou à tout objet similaire ou y afférant, ou qui tende à la croissance des actifs de la Société.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Sous réserve des dispositions des articles 7 et 16 ci-dessous, chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et des gains de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. Les co-détenteurs doivent désigner une seule personne comme leur représentant à l'égard de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil. Pour tous les autres questions, il convient de se référer aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, (ad nutum) par une décision des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, s'il existe plus d'un gérant, par la signature conjointe de deux gérants, pour des tâches spécifiques.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance de la Société se réunit aussi souvent que l'intérêt social le requiert sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance de la Société au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Chaque membre du conseil de gérance de la Société peut également renoncer à la convocation à une réunion par accord écrit, et s'il s'agit de l'original, par télégramme, facsimile ou e-mail.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du conseil de gérance de la Société.

9.5. Le conseil de gérance de la Société ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance de la Société sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance de la Société sont consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance de la Société par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul et même document ou sur plusieurs copies identiques des mêmes résolutions. La preuve de ces résolutions peut être rapportée par lettre ou facsimile.

Art. 10. Représentation. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants de la Société ou par la signature simple ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués, conformément à l'article 8.2. de ces Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Assemblées générales des associé(s)

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Si la Société est détenue par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé a des droits de vote en proportion de sa participation.

12.3. Tout associé peut désigner une personne ou une entité comme son mandataire dans une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, facsimile ou e-mail pour le représenter à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. S'il n'existe pas plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent être prises par le biais de résolutions circulaires, dont le texte original doit être envoyé à tous les associés par télégramme, facsimile ou e-mail. Les associés votent en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un seul et même document ou sur plusieurs copies identiques des mêmes résolutions. La preuve de ces résolutions peut être rapportée par lettre ou facsimile.

13.2. Les décisions collectives des associés ne sont valables que pour autant qu'elles ont été adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Cependant, les décisions de modifier les Statuts, de dissoudre ou de liquider la Société ne sont prises qu'à la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes annuels doivent être établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants, du (des) réviseur(s) d'entreprise(s) (le cas échéant) et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

VI. Disposition générale

Art. 15. Disposition générale. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ont été souscrites comme suit:

(A) Trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Sociales ont été souscrites et libérées intégralement par Scott Willard, précité, par un apport en numéraire de trois mille sept cent cinquante euros (EUR 3.750,-);

(B) Sept mille cinq cents (7.500) Parts Sociales ont été souscrites et libérées intégralement par William A. Willard, précité, par un apport en numéraire de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-);

(C) Mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales ont été souscrites et libérées intégralement par Gary C. Roberts, précité, par un apport en numéraire de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Les souscriptions ci-dessus représentent un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), qui se trouve désormais à la libre disposition de la Société. La preuve de ces souscriptions a été rapportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- William A. Willard, consultant, né à Bozeman, Montana, Etats-Unis d'Amérique le 10 Décembre 1943, résidant à 104 Heritage Drive, Bozeman, Montana, 59715, Etats-Unis d'Amérique, et

- Gary C. Roberts, consultant, né à New York City, New York, Etats-Unis d'Amérique le 1^{er} mars 1941, résidant à Benkaram Building numéro 805, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C.-M. Darnand, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008. Relation: LAC/2008/2683. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008023762/242/390.

(080022849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

MidOcean Holdco (LAF) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 108.693.

En date du 3 août 2007, l'assemblée générale des associés de la société a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 30 juillet 2007 de M. Christian Purslow en tant que Gérant avec adresse privée au The Grove, Warren Park, Coombe Hill, GB-KT2 7HX Kingston, Surrey.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

R. Brekelmans.

Référence de publication: 2008023277/4726/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10515. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Key Note S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 131.219.

Résultant du contrat de vente et d'achat d'actions en date du 18 décembre 2007, l'actionnaire actuel, ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. avec siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, qui détient la totalité des actions (125 actions ordinaires), vend la totalité des ses actions à KULCZYK INVESTMENT HOUSE S.à r.l., avec siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008023275/4726/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10503. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

McKesson China Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.513.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise le 12 décembre 2007 par l'associée unique de McKesson CHINA HOLDINGS S.à r.l. (ci-après, la Société), NORTHSTAR HEALTHCARE HOLDINGS LIMITED, ayant son siège statutaire à 30 Herbert Street, Dublin 2, Ireland et ayant son principal établissement à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM DX, Bermuda, que:

1. Ont été nommé gérants avec effet immédiat les personnes suivantes:

(a) Monsieur William Howard Brennan, comptable, né dans l'Etat du Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, le 26 janvier 1953, demeurant professionnellement à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique;

(b) Monsieur Paul Nielsen, juriste, né le 29 mai 1960 à Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à Warwick Technology Park, Warwick CV34 6NZ, Royaume-Uni;

(c) Monsieur Rory Joseph Lankford, Comptable, né à Cork, République d'Irlande, le 1^{er} mars 1970, demeurant professionnellement à Bldg 3300 Cork Airport Business Park, Kinsale Road, Cork, Irlande; et

(d) Monsieur John Gomes Saia, juriste, demeurant professionnellement à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique, né le 25 septembre 1972 à Hayward, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

Le conseil de gérance se constitue comme suit:

(a) Madame Caroline Sheldon, comptable, née à Frampton on Severn, Royaume-Uni, le 30 juillet 1961, demeurant à 42 rue am Pesch, L-8067 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

(b) Monsieur William Howard Brennan, comptable, né dans l'Etat du Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, le 26 janvier 1953, demeurant professionnellement à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique;

(c) Monsieur Paul Nielsen, juriste, né le 29 mai 1960 à Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à Warwick Technology Park, Warwick CV34 6NZ, Royaume-Uni;

(d) Monsieur Rory Joseph Lankford, Comptable, né à Cork, République d'Irlande, le 1^{er} mars 1970, demeurant professionnellement à Bldg 3300 Cork Airport Business Park, Kinsale Road, Cork, Irlande; et

(e) Monsieur John Gomes Saia, juriste, demeurant professionnellement à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique, né le 25 septembre 1972 à Hayward, Californie, Etats-Unis d'Amérique

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008023333/2460/38.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03490. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Apax Crystal A Topco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.391.250,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.949.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 15 janvier 2008 que:

- Monsieur Stephen Kempen a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat;
- Madame Denise Fallaize, administrateur-délégué, née le 9 décembre 1963 en Grande-Bretagne, demeurant à Third Floor, Royal Bank Place, 1 Gategny Esplanade, St Peter Port, Guernesey GY1 2HJ, Grande-Bretagne a été nommée gérante de catégorie B en remplacement de Monsieur Stephen Kempen avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008023330/1035/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01221. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Spring Multiple 2005 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.392.

—
EXTRAIT

En vertu d'un procès-verbal constatant des décisions prises le 2 octobre 2007 par le Gérant Commandité SPRING MULTIPLE S.à.r.l., la Société a procédé au rachat de:

- 13 actions de commanditaire de classe A,
- 14.321 actions de commanditaire de classe B,
- 761 actions de commanditaire de classe C,
- 233 actions de commanditaire de classe E,
- 297 actions de commanditaire de classe F,
- 42 actions de commanditaire de classe H,
- 314 actions de commanditaire de classe I,
- 143 actions de commanditaire de classe J,
- 20.551 actions de commanditaire de classe L,
- 167 actions de commanditaire de classe N,
- 39 actions de commanditaire de classe O,
- 1.605 actions de commanditaire de classe P, et
- 14 actions de commanditaire de classe S

conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales pour un prix de rachat déterminé conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société.

Lesdites actions sont conservées dans le portefeuille de la Société sans être annulées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour la Société

SPRING MULTIPLE 2005 S.C.A.

Signatures

Référence de publication: 2008023231/1023/33.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00439. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

The "B" Partners S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 20.727.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2007

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Schmitz, et des sociétés FMS SERVICES S.A. et S.G.A. SERVICES S.A., en tant qu'Administrateurs.

Acceptation de la nomination comme nouveaux Administrateurs de Monsieur Hans De Graaf, adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Madame Nancy Aleida Bleumer, adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et Madame Monique Juncker, adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Acceptation de la démission de Monsieur Eric Herremans en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société COMCOLUX SARL, siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Pour la société

THE «B» PARTNERS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008023229/1023/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

European Windows, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 136.000.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-et-un janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

NOVY WINDOWS, société anonyme régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.429,

représentée par Monsieur Olivier Lansac, employé privé, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 38-40, rue Pafebruch PA Hirebusch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EUROPEAN WINDOWS.

Le siège social est établi à Capellen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le Conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième jeudi du mois de mai à quinze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:
NOVY WINDOWS, prénommée: trois cent dix actions, 310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Luc Leroi, né à Rocourt, Belgique, le 26 octobre 1965, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch;

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

H.R.T. REVISION S.à r.l., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg B 51.238.

4. Les mandats de l'administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
5. Le siège social est fixé au L-8308 Capellen, 38, rue Pafebrüch PA Hirebusch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et ans qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

NOVY WINDOWS, a société anonyme existing under the law of Luxembourg, with registered seat at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Registrar of Luxembourg under number B 126.429,

here represented by Mr Olivier Lansac, private employee, residing professionally at L-8308 Capellen, 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, by virtue of a proxy given.

The aforesaid proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the registration authorities to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (*société anonyme*) under the name of EUROPEAN WINDOWS.

The registered office is established in Capellen.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) divided into 310 (three hundred and ten) shares of EUR 100.- (one hundred euro) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director will preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to

report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first day of January and shall end on 31st day of December of each year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Thursday of May at 3.00 p.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2008.
2. The first annual general meeting shall be held in 2009.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

NOVY WINDOWS, prenamed: three hundred and ten shares, 310 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31.000.- (thirty-one thousand euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,800.-.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholder. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions.

1. The number of directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1.)
2. The following person is appointed as director:

Mr Luc Leroi, born at Rocourt, Belgium, on October 1965, residing professionally at L-8308 Capellen, 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch.

3. Has been appointed auditor:

H.R.T. REVISION S.à r.l., having its registered office in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg B 51.238.

4. The mandates of the director and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2012.

5. The registered office will be fixed at L-8308 Capellen, 38, rue Pafebrüch PA Hirebusch;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the French text and the English text, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: O. Lansac, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008. Relation: LAC/2008/3424. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008023755/242/257.

(080022924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Invesco European Hotel Real Estate Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.664.

I. L'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement en date du 5 septembre 2007 a décidé de nommer:

Mr Eduard Koster, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg

aux fonctions d'administrateur, pour un mandat d'un an prenant effet au 5 septembre 2007. Ce mandat prendra fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

II. Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 2 novembre 2007 a pris note:

- de la révocation de Mr Ralph Andermann, Head of Fund Structuring Europe, INVESCO REAL ESTATE GmbH, Maffeistr. 3, D-80 333 München, Germany, aux fonctions d'administrateurs. Cette révocation a pris effet à compter du 2 novembre 2007.

- de la cooptation de Mr Herbert Spangler, Head of Structured Finance Prokurist, INVESCO REAL ESTATE GmbH, Maffeistr. 3, D-80 333 München, Germany en remplacement de Mr Andermann, aux fonctions d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant effet à compter du 2 novembre 2007. Ce mandat prendra fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2007

III. L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 5 décembre 2007 a décidé:

- de renouveler:

Monsieur Dennis Twinning, Consultant, 209 Montant Drive Palm Beach Gardens, 33410 Floride, Etats-Unis d'Amérique

Monsieur Andrew Rofe, Head of UK Fund Management, INVESCO REAL ESTATE, 10 Mountraw, W1K3SD Londres, Royaume-Uni

Monsieur Eduard Koster, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg

Monsieur Herbert Spangler, Head of Structured Finance Prokurist, INVESCO REAL ESTATE GmbH, Maffeistr. 3, D-80 333 München, Germany

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

- de renouveler le mandat de:

DELOITTE, S.A., 560, rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND SICAV - SIF

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

A. Moulin / T. Weiland

Legal Engineering / Senior Manager

Référence de publication: 2008023425/1126/43.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06038. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Huber Lux Financing Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 114.314.

Par résolution signée en date du 21 novembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Kim Urdahl, avec adresse au 16-6, Rijnkade, NL-6811 HA Arnhem, Pays-Bas, de son mandat de gérant de classe A avec effet au 10 août 2007.
- Nomination de Monsieur Michael Leonard Di Tano, avec adresse au 160, avenue de Fre, B-1180 Bruxelles, Belgique, en tant que gérant de classe A avec effet au 10 août 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023297/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Capag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 53.725.

Résolutions écrites adoptées par le Conseil d'Administration en date du 14 janvier 2008

Résolution

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Philippe Latour demeurant à 1050 Bruxelles (Ixelles), avenue George Bergmann, 10 en tant que représentant permanent de FORTIS INSURANCE BELGIUM, Administrateur de CAPAG S.A.

FORTIS INSURANCE BELGIUM

Administrateur

C. Dierckx

J. Hansoulle / B. De Smet

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008023273/1856/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Vamo Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 106.958.

Extrait des délibérations portant à publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue au siège social de la société en date du 21 décembre 2007 à 11.00 heures

Décisions:

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de désigner aux fonctions de gérant Alain Noullet, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008023251/4286/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02028. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Dexia Luxpart, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.211.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 21 janvier 2008 a décidé de:

- nommer en tant qu'administrateur avec effet au 21 janvier 2008, Monsieur Jean-Yves Maldague, Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

- renouveler les mandats d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2009, de:

Monsieur Jeffrey Nadal, Vice Président, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette,

Monsieur Luc Hernoux, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Monsieur Benoît Holzem, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Monsieur Wim Vermeir, Global Head of Equity Management, DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM, rue Royale, 180, B-1000 Bruxelles,

- renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2009.

Pour DEXIA LUXPART, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008023258/1126/27.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00561. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Newluxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.871.

Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance tenu le 15 octobre 2007

Le Conseil constate qu'en date du 5 octobre 2007 les 500 parts sociales détenues par PICIGIEMME Sàrl sont vendues à AMADEUS SOLUTIONS S.A., ayant son siège social à Edificio P.H. Plaza 2000, Calle 50, Panama.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008023247/1142/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01988. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

D & G S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 2, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.961.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Valdemar Dos Reis Marques, ouvrier, né à Sazes da Beira (Portugal), le 9 janvier 1965, demeurant à L-3328 Crauthem, 12, rue Metzler;

2.- Monsieur Giovanni Andreoli, ouvrier, né à Fabriano/Ancona (Italie), le 1^{er} avril 1959, demeurant à L-4040 Esch-sur-Alzette, 46, rue Xavier Brasseur.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de D & G S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Valdemar Dos Reis Marques, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Giovanni Andreoli, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

- I.- Est nommé gérant technique de la société:
- Monsieur Giovanni Andreoli, prénommé.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

- Monsieur Valdemar Dos Reis Marques, prénommé.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4132 Esch-sur-Alzette, 2, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: V. Dos Reis Marques, G. Andreoli, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2008, Relation: EAC/2008/649. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008023766/219/75.

(080022638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

**Verde Vital, Société à responsabilité limitée,
(anc. Zeo - Technologies).**

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 134.134.

L'an deux mille huit, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société de gestion de patrimoine familial sous forme de Société Anonyme BVH HOLDING SPF avec siège social à L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus,

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 9 janvier 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant a déclaré être la seule et unique associée, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée ZEO - TECHNOLOGIES établie et ayant son siège social à L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 novembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 134.134

L'associée unique représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en VERDE VITAL, et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de VERDE VITAL.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objets tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- toutes prestations de services y compris l'entretien et la création de pelouses sportives ainsi que toute activité de conseil dans ce domaine,

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de

surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

Troisième résolution

L'associée unique révoque Monsieur Philippe Boucherie-Vitel de ses fonctions de gérant et nomme pour une durée indéterminée Monsieur Samuel Escach, ingénieur, né à Valence le 11 novembre 1981, demeurant à F-88380 Arches, 20, rue du Levraye, en tant que gérant unique, qui aura tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 650,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, Relation: LAC/2008/2472. — Reçu 12 euros.

Pr Le Receveur (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008023739/206/61.

(080022898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

WCC Berlin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.982.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the 19th of December

Before Maître Jacques Delvaux, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

WCC BERLIN I S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The founder is here represented by Mr Fabien Manguette, employee at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company») governed by the present articles of incorporation (the «Articles») and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended (the «Law»), and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is WCC BERLIN II S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, including any real estate property in Luxembourg and abroad, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing

the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any one of its managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, meetings of board of managers will be validly held provided that the majority of class A managers be present or represented and the majority of class B managers be present and represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers, provided that the majority of class A managers is present or represented and the majority of class B managers is present and represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other suitable telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The general meeting of shareholders upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be) may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be) itself, showing that sufficient funds are

available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by WCC BERLIN II S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,850.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

The Shareholder resolved to appoint the following persons as managers of the Company for an undetermined duration:

- a) Mrs Noëlla Antoine, born in Saint-Pierre (B), on 11th January 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as Class A manager;
- b) Mrs Pascale Nutz, born in Douarnenez (F), on 7th July 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as Class A manager;
- c) Mr Michael Chidiac, born in Beirut, on 29th June 1966, with professional address at 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as Class A manager;
- d) Mr Stuart Watson, born in Lahore, on 15th August 1964, with professional address 4, Manse Road Dollar, FK14 7AJ Clackmannanshire, United-Kingdom as Class B manager.

In accordance with article eleven of the Articles of Incorporation, the Company shall be bound by the sole signature of any one of its managers.

2) The Shareholders resolved to appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, as auditors of the Company.

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

The undersigned Notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the founding Shareholder, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same Shareholder, it is stated that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the person appearing, the latter signed together with us, notary, this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

WCC BERLIN I S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Fondateur ici représenté par Mr Fabien Manguette, employé à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera WCC BERLIN II S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, y compris tous biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance seront valablement tenue pourvu que la majorité des gérants de classe A soient présents ou représentés et pourvu que la majorité des gérants de classe B soient présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance, pourvu que la majorité des gérants de classe A soient présents ou représentés et pourvu que la majorité des gérants de classe B soient présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégamme ou télex un autre gérant pour le représenter.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à un conseil de gérance.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

L'assemblée générale des associés sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique, le cas échéant, peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social en cours sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou par le gérant unique, le cas échéant, duquel il ressort que les fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par WCC BERLIN I S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.850,-.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée

a) Madame Noëlla Antoine, née à Saint-Pierre (B), le 11 janvier 1969, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, gérant de classe A

b) Madame Pascale Nutz, née le 7 juillet 1969, à Douarnenez (F), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, gérant de classe A

c) Mr Michael Chidiac, né le 29 juin 1966, à Beirut, avec adresse professionnelle au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant de classe A;

d) Mr Stuart Watson, né le 15 août 1964, à Lahore, avec adresse professionnelle 4, Manse Road Dollar, FK14 7AJ Clackmannanshire, Royaume-Uni, gérant de classe B.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un des gérants.

2) Les gérants décident de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société,

3) Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. Manguette, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43571. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008023748/208/382.

(080022769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Spring Multiple 2004 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.293.

EXTRAIT

En vertu d'un procès-verbal constatant des décisions prises le 2 octobre 2007 par le Gérant Commandité SPRING MULTIPLE S.à.r.l., la Société a procédé au rachat de:

- 7.072 actions de Commanditaire de classe B,
- 1.587 actions de Commanditaire de classe C,
- 134 actions de Commanditaire de classe D,
- 371 actions de Commanditaire de classe E,
- 369 actions de Commanditaire de classe F,
- 160 actions de Commanditaire de classe I,
- 213 actions de Commanditaire de classe J,
- 16.966 actions de Commanditaire de classe L,
- 20 actions de Commanditaire de classe M,
- 95 actions de Commanditaire de classe N,
- 141 actions de Commanditaire de classe O,
- 1.283 actions de commanditaire de classe P, et
- 103 actions de Commanditaire de classe S

conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales pour un prix de rachat déterminé conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société.

Lesdites actions sont conservées dans le portefeuille de la Société sans être annulées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour la Société

SPRING MULTIPLE 2004 S.C.A.

Signatures

Référence de publication: 2008023233/1023/33.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00438. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Shoukran Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.422.

Par la présente la société VOET & CO dénonce le siège social de la société SHOUKRAN HOLDING S.A. située au 19, rue de l'Industrie à L-8069 Bertrange, et ce avec effet immédiat.

Bertrange, 1^{er} janvier 2008.

VOET & CO

L. Voet

Gestionnaire

Référence de publication: 2008023228/1241/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

WCC Hellersdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.983.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the 19th of December

Before Maître Jacques Delvaux, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

WCC GERMANY S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The founder is here represented by Mr Fabien Manguette, employee at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which its declares to incorporate.

Name - registered office - object - duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company») governed by the present articles of incorporation (the «Articles») and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended (the «Law»), and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is WCC HELLERSDORF S.à r.l..

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, including any real estate property in Luxembourg and abroad, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding

company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any one of its managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, meetings of board of managers will be validly held provided that the majority of class A managers be present or represented and the majority of class B managers be present and represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers, provided that the majority of class A managers is present or represented and the majority of class B managers is present and represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other suitable telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The general meeting of shareholders upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be) may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be) itself, showing that sufficient funds are

available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by WCC GERMANY S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,850.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

The Shareholder resolved to appoint the following persons as managers of the Company for an undetermined duration:

- a) Mrs Noëlla Antoine, born in Saint-Pierre (B), on 11th January 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as Class A manager;
- b) Mrs Pascale Nutz, born in Douarnenez (F), on 7th July 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as Class A manager;
- c) Mr Michael Chidiac, born in Beirut, on 29th June 1966, with professional address at 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as Class A manager;
- d) Mr Stuart Watson, born in Lahore, on 15th August 1964, with professional address 4, Manse Road Dollar, FK14 7AJ Clackmannanshire, United-Kingdom as Class B manager.

In accordance with article eleven of the Articles of Incorporation, the Company shall be bound by the sole signature of any one of its managers.

2) The Shareholders resolved to appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, as auditors of the Company.

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

The undersigned Notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the founding Shareholders, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same Shareholders, it is stated that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

WHEREOF this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the person appearing, the latter signed together with us, notary, this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le 19 décembre

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

WCC GERMANY S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Fondateur ici représenté par M. Fabien Manguette, employé à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - siège - objet - durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera WCC HELLERSDORF S.à r.l..

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, y compris tous biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance seront valablement tenue pourvu que la majorité des gérants de classe A soient présents ou représentés et pourvu que la majorité des gérants de classe B soient présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance, pourvu que la majorité des gérants de classe A soient présents ou représentés et pourvu que la majorité des gérants de classe B soient présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à un conseil de gérance.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

L'assemblée générale des associés sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique, le cas échéant, peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social en cours sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou par le gérant unique, le cas échéant, duquel il ressort que les fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par WCC GERMANY S.à.r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.850.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée

a) Madame Noëlla Antoine, née le 11 janvier 1969, à Saint-Pierre (B), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, gérant de classe A

b) Madame Pascale Nutz, née le 7 juillet 1969, à Douarnenez (F), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, gérant de classe A

c) M. Michael Chidiac, né le 29 juin 1966, à Beirut, avec adresse professionnelle au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant de classe A;

d) M. Stuart Watson, né le 15 août 1964, à Lahore, avec adresse professionnelle au 4, Manse Road Dollar, FK14 7AJ Clackmannanshire, Royaume-Uni, gérant de classe B.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un des gérants.

2) Les gérants décident de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la Société,

3) Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. Manguette, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43572. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008023770/208/382.

(080022774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Vanemo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.168.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 octobre 1997, acte publié au Mémorial C n ° 29 du 14 janvier 1998. Conversion du capital en euros suivant acte sous seing privé du 20 mai 1999, publié par extrait au Mémorial C n ° 103 du 31 janvier 2000.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VANEMO S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008022986/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01273. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

LGR Grundinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.095.

Constituée par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 août 2006, acte publié au Mémorial C n ° 2041 du 31 octobre 2006. Les statuts ont été modifiés par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 décembre 2006, acte publié au Mémorial C n ° 541 du 5 avril 2007.

Le bilan au 30 novembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LGR GRUNDINVEST S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008022988/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01271. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Bornan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 111.355.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 13 octobre 2005,
acte publié au Mémorial C n^o 217 du 31 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BORNAN INVESTMENTS S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008023039/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01252. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Mercantile Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 19.445.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 8
juin 1982, acte publié au Mémorial C n^o 205 du 27 août 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 15
décembre 1987, acte publié au Mémorial C n^o 69 du 18 mars 1988, modifiée par-devant le même notaire en date
du 22 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n^o 209 du 12 mai 1995. Le capital a été converti en EUR en date
du 14 septembre 2001, avis publié au Mémorial C n^o 321 du 27 février 2002.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERCANTILE VENTURE S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008023040/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01250. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Cms-agvet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 70.575.

Suite à l'Assemblée Générale du 30 novembre 2007, ont été nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les
comptes annuels clôturant au 31 décembre 2007:

Administrateurs:

- Serge Ognibene, 127, Waversesteenweg, B-1560 Hoeilaart, Administrateur-Délégué,
- Daniel Coheur, 45, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Administrateur,
- Pascal Keutgens, 54, Barclay Road, SW61 EH Londres, Administrateur.

Commissaire:

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008023159/504/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04049. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Newall Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.298.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Bonnevoie, en date du 13 octobre 2005, acte publié au Mémorial C n^o 202 du 28 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEWALL INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008023041/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01249. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Imagine Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.506.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1213 du 22 juin 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMAGINE INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008023042/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01248. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

December International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 104.011.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 20 octobre 2007

1.) Monsieur Jean-louis Camuzat, employé privé, né le 1^{er} septembre 1963 à Fontenay-Aux-Roses (France), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant B de la société pour une période illimitée (en remplacement de Monsieur Christophe Cahuzac, gérant B, démissionnaire).

2.) Le nombre de gérants B est passé de deux à trois.

3.) Monsieur Russell Perchard, employé privé, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Anglo-Normandes), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant B de la société pour une période illimitée.

4.) Le siège social de la société a été transféré de 46a, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour DECEMBER INTERNATIONAL S.à r.l

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008023244/1649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02145. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Compagnie de Bourbon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.520.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023044/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01117. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Capital Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 60.074.

Le bilan au 27 janvier 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023045/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01114. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Capital Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 60.074.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023046/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01113. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Apollo Rida Golf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.387.

Extrait des contrats de cession de parts de la Société datés du 28 décembre 2007

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 28 décembre 2007, APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, L.P., a transféré 66 parts sociales détenues dans la Société, d'une valeur de 25 Euros chacune, à SW PLAZA LP.

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 28 décembre 2007, APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), L.P., a transféré 9 parts sociales détenues dans la Société, d'une valeur de 25 Euros chacune, à SW PLAZA LP.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2008023168/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01200. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Capital Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 60.074.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023047/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01112. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Capital Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 60.074.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023048/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01111. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Dimensions 3 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 21, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 106.150.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Reviseurs d'Entreprises

Experts Comptables et Fiscaux

Signatures

Référence de publication: 2008023049/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01439. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Immobilière Mamer Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 66.589.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008023052/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00457. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Dimensions 3 Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 21, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 106.151.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Reviseurs d'Entreprise

Experts Comptables et Fiscaux

Signatures

Référence de publication: 2008023050/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01441. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Limbecker Strasse Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.600,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 121.182.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Walenta.

Référence de publication: 2008023051/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10210. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Miki-Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 82.867.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008023053/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00462. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Relesta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 39.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2008023153/7241/11.

(080022064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Hilfinance, Société Anonyme.

Siège social: L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal.
R.C.S. Luxembourg B 62.404.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008023054/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00466. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Tandem S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 72.442.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008023055/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00469. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Eurofinance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 54.520.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008023056/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00473. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Siclan Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 92.864.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023066/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07748. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Kilburn Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 121.025.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

KILBURN TRADING S.A.

A. De Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008023057/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00582. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

PROJECT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.750.

AUSZUG

Aus der aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 19. April 2007 der Gesellschaft PROJECT LUXEMBOURG SA mit Sitz in Esch-sur-Alzette, 4, Grand-Rue, R.C. Nummer B 93.750, gegründet durch die Urkunde des Notars Gérard Lecuit, mit Amtswohnsitz in Luxemburg vom 16. Mai 2003, welche im Mémorial C Nr. 661 vom 24. Juni 2003 veröffentlicht wurde.

1. Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Wiederrufung des Mandats als Verwaltungsmittglied der Frau Isabelle Lacroix, wohnhaft in F-54720 Lexy, 17, rue du Jura.

2. Beschluss

Die Generalversammlung stimmt die Ernennung der Frau Paquet Martine, wohnhaft in L-1429 Luxembourg, 14, rue Tony Dutreux als delegierte Geschäftsführerin bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfindet.

Weiterhin akzeptiert die Generalversammlung den Rücktritt von Frau Ilona Schepputt, wohnhaft in D-06295 Burgsdorf, 6 Heiligenthalerweg als delegierte Geschäftsführerin.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

M. Paquet.

Référence de publication: 2008023267/1801/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05612. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.
